



COUR DES  
COMPTES  
EUROPÉENNE

FR

## Discours

Bruxelles, le 10 novembre 2015

# Discours de M. Vítor Caldeira, Président de la Cour des comptes européenne

Présentation du rapport annuel 2014 de la Cour des comptes européenne  
à la Commission du contrôle budgétaire (CONT)  
du Parlement européen

Bruxelles, le 10 novembre 2015

Seule la version prononcée fait foi.

## ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditorsECA Youtube: [EUAuditorsECA](https://www.youtube.com/EUAuditorsECA) [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

M: (+352) 621 55 30 63

M: (+352) 621 55 22 24

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Membres du Parlement européen,

Je vous remercie de nous offrir la possibilité de vous présenter les rapports annuels de la Cour relatifs à la gestion financière de l'Union en 2014.

Cette année, notre présentation se déroule dans un contexte particulièrement difficile pour l'Europe.

L'UE et ses États membres font face à d'énormes défis à long terme, qui exigent une action rapide. Il faut en l'occurrence:

- créer de l'emploi et de la croissance économique;
- répondre aux besoins énergétiques tout en réalisant les objectifs en matière de climat;
- gérer les pressions dans les domaines de l'asile, de la migration et de la sécurité.

L'Union et les États membres doivent s'efforcer de faire plus avec les moyens déjà en place. Ils doivent non seulement trouver l'argent pour relever ces défis, mais aussi veiller à ce qu'il soit bien investi.

La principale source de financement de l'UE n'est autre que son budget, dont nous assurons l'audit chaque année.

Globalement, les résultats d'audit que nous avons obtenus ces dernières années montrent la nécessité d'adopter une toute nouvelle approche, si l'on veut que les fonds de l'UE soient mieux et plus rapidement utilisés afin de répondre aux défis auxquels l'Europe est confrontée aujourd'hui.

Nous plaidons en faveur de cette «toute nouvelle approche», car des changements substantiels sont nécessaires au niveau de tous ceux qui déterminent la manière de gérer les fonds de l'UE:

- les décideurs doivent mieux aligner l'affectation du budget sur les priorités stratégiques à long terme de l'Union tout en favorisant une plus grande réactivité en cas de crise;
- les législateurs doivent garantir des régimes de dépenses qui précisent clairement les résultats à atteindre, mais aussi les risques acceptables pour les gestionnaires financiers;
- les gestionnaires financiers doivent garantir que l'argent dépensé le soit dans le respect des règles établies tout en permettant d'atteindre les résultats escomptés.

Tout cela va évidemment prendre du temps:

- l'UE est à mi-parcours de sa stratégie Europe 2020;
- les régimes de dépenses pour la période 2014-2020 sont déjà en place;
- la culture de gestion financière de l'Union s'est développée sur un grand nombre d'années.

C'est pourquoi il est si important de réaliser dès à présent ce qui peut l'être.

Le prochain examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel constitue une belle occasion de reconsidérer les priorités en matière de dépenses et de repenser certains régimes.

De plus, comme l'indique notre rapport, les outils de gestion financière existants pourraient également être mieux utilisés.

Mesdames et Messieurs les Membres,

La plupart des dépenses effectuées par l'UE en 2014 ayant été planifiées au cours de la période 2007-2013, notre rapport met inévitablement en évidence un certain nombre de problèmes de longue date.

Il importe cependant de replacer ces problèmes dans leur contexte. Nous estimons que notre rapport fournit une évaluation fidèle de la gestion financière assurée en 2014 tout en ouvrant d'importantes pistes d'amélioration pour les années à venir.

Tout d'abord, nous avons «validé» les comptes 2014 de l'Union. Ils sont fiables et nous avons émis une opinion d'audit «favorable» à cet égard. Nous concluons également que la perception des recettes de l'UE a été exempte d'erreur significative.

Toutefois, nous observons la **persistance d'un niveau d'erreur élevé dans les paiements**, ce qui signifie que l'Union dépense encore trop d'argent sans respecter ses règles financières.

Le taux d'erreur estimatif global pour ce qui est des paiements effectués en 2014 est de 4,4 %, soit un niveau stable depuis trois ans.

Une fois encore, toutes les dépenses opérationnelles ont été affectées par un niveau significatif d'erreur de plus de 2 %. Seules les dépenses de fonctionnement des institutions n'ont pas révélé de niveau significatif d'erreur.

Cette année, à la demande du Parlement européen, nous fournissons de plus amples explications sur l'origine du risque d'erreur.

Nous constatons que la plupart des dépenses opérationnelles de l'UE comportent un risque inhérent au fait que le calcul correct des paiements dépend, dans une large mesure, des informations fournies par les bénéficiaires finals eux-mêmes.

Selon le programme ou le régime de dépenses, les bénéficiaires finals des fonds de l'UE peuvent être des agriculteurs, des chercheurs, des PME, des ONG, voire des gouvernements.

Rien dans notre analyse ne donne à penser que le niveau d'erreur dépend du mode de gestion. Le taux d'erreur estimatif affectant les dépenses gérées conjointement par la Commission et les États membres est de 4,6 %, soit un pourcentage similaire à celui relevé pour toutes les autres dépenses opérationnelles.

En revanche, notre analyse montre qu'il existe une forte corrélation entre le type de régime ou de programme et le niveau d'erreur.

Nous estimons le niveau d'erreur dans les régimes de remboursement des coûts à 5,5 %. À titre de comparaison, il n'est que de 2,7 % dans le cas des programmes fondés sur des droits, pour lesquels le paiement est fonction du respect de certaines conditions par les demandeurs.

Cette distinction explique en grande partie les écarts relevés dans les niveaux d'erreur estimatifs affectant les dépenses d'une rubrique du CFP à l'autre.

Le niveau d'erreur estimatif est plus élevé pour la Compétitivité et la Cohésion, deux domaines où la plupart des dépenses consistent en des remboursements de coûts, que pour les Ressources naturelles et L'Europe dans le monde, dont une proportion plus importante des dépenses porte sur des droits.

Il est bien entendu essentiel de contrôler le risque. Depuis quelques années, la Commission et les États membres font des progrès dans la prévention et la correction des erreurs.

Pour 2014, les mesures correctrices ont permis de réduire de 1,1 % notre niveau d'erreur estimatif. Il aurait toutefois été possible de corriger davantage d'erreurs si toutes les informations disponibles avaient été utilisées.

Il est nécessaire que la Commission exploite pleinement ses pouvoirs en matière d'adoption de mesures correctrices, notamment ceux qui lui sont accordés par le CFP actuel, afin de réduire encore le nombre d'erreurs et de recouvrer davantage de fonds mal utilisés pour pouvoir les réinvestir ensuite.

Voilà qui m'amène à la **performance du budget de l'UE**.

Soyons clairs: si l'Union veut relever les défis urgents auxquels elle est confrontée, elle doit mieux utiliser son budget.

Notre examen des liens entre la stratégie actuelle de l'UE et le CFP montre qu'ils pourraient être mieux harmonisés, tant en termes de périodes que sur le plan des priorités.

Nous soulignons également le fait que les États membres ne traduisent pas les objectifs d'Europe 2020 en objectifs opérationnels dans leurs accords et programmes de partenariat.

Ces deux problèmes limitent la capacité de la Commission à assurer le suivi de la contribution du budget de l'UE à la stratégie Europe 2020 et à établir des rapports à ce sujet.

C'est là un aspect qui mérite toute l'attention des décideurs.

Entre-temps, les législateurs ont un rôle crucial à jouer en traduisant les objectifs politiques en objectifs à l'échelle de l'UE et en exigeant que ceux-ci se reflètent dans la manière dont les programmes sont gérés.

Dans les domaines en gestion partagée, il convient de formuler clairement les résultats à atteindre et de les quantifier dans les accords et programmes de partenariat. Ce n'est actuellement pas le cas.

Selon la législation actuelle, les États membres ne sont pas tenus d'inclure des indicateurs communs dans leurs programmes et ils ne perdent pas leur réserve de performance si les résultats qu'ils obtiennent sont décevants.

Nous saluons les initiatives récentes destinées à renforcer la gestion et la budgétisation axées sur la performance, bien que de nombreux défis subsistent. Nos rapports et opinions peuvent s'avérer d'une aide précieuse à cet égard.

Mesdames et Messieurs les Membres,

Le budget de l'UE est soumis à une forte pression. En ce qui concerne les paiements, il utilisait déjà la marge pour imprévus peu de temps après l'entrée en vigueur du nouveau CFP, soit avant même que le plan Juncker ait été lancé ou que la crise des réfugiés ait fait sentir pleinement ses effets.

L'Union doit régler un certain nombre d'**arriérés financiers** qui se sont accumulés, afin de libérer des fonds qu'elle pourra utiliser dans les domaines qui en ont le plus besoin.

Bien que l'exercice 2014 ait été marqué par une réduction des engagements restant à liquider, ceux-ci devraient, selon les prévisions, augmenter de nouveau en 2015 et au cours des années ultérieures.

Certains États membres peinent visiblement à absorber les fonds de l'UE qui leur ont été alloués.

En effet, dans quatre États membres, le montant total susceptible d'être demandé au budget de l'UE est égal ou supérieur à 15 % de leurs dépenses publiques annuelles.

La Commission a mis des fonds à la disposition des États membres sans prendre suffisamment en considération leur capacité à les investir. De leur côté, certains États membres ont éprouvé des difficultés à sélectionner un nombre suffisant de projets et à trouver le financement nécessaire à leur propre contribution.

Cette situation met en péril le rapport coût-efficacité. S'il y a peu de projets, on est moins enclin à appliquer des critères de sélection rigoureux.

Cette année, nous constatons une fois encore le niveau élevé des fonds inutilisés dans les instruments financiers, ainsi que la faible augmentation des créances impayées.

La Commission dispose d'un plan qui devrait permettre d'améliorer les flux de trésorerie à court terme. La Cour estime toutefois qu'une perspective à plus long terme et de meilleures prévisions sont nécessaires pour éviter que le budget de l'UE ne continue à présenter un niveau d'engagement trop élevé. C'est là un aspect à prendre en considération par les gestionnaires financiers.

Mesdames et Messieurs les Membres,

La réputation de l'Union en matière de gestion financière tirerait assurément avantage d'une plus grande transparence.

Celle-ci passe, selon nous, par des informations de gestion de bonne qualité. C'est un principe que vous trouverez tout au long de notre rapport.

Cette année, la Commission a accompagné les comptes d'un bref débat sur certains thèmes financiers cruciaux. Nous saluons cette démarche et l'accueillons comme une première étape vers une information plus intégrée sur la gestion et la performance pour toutes les parties prenantes.

Nous avons recommandé à la Commission d'agir pour améliorer la transparence:

- des besoins de trésorerie à long terme;
- des erreurs de paiement et des corrections effectuées;
- des résultats des dépenses du budget de l'UE.

Il est tout aussi important de garantir la transparence des politiques de l'Union qui ne sont pas directement financées par le budget de l'UE.

Les nouveaux moyens de financer les politiques de l'Union ne devraient pas entraîner de risques financiers échappant à tout audit et à tout contrôle public. Cela relèverait d'une vision à court terme et pourrait s'avérer contre-productif à la longue.

En conclusion, l'Union doit mieux investir son argent et faire en sorte que:

- ses investissements correspondent davantage à ses priorités;
- ses règles soient plus simples et axées sur les résultats;
- ses ressources soient gérées de manière plus efficiente.

Tous ces éléments pris dans leur ensemble constitueraient en effet une toute nouvelle approche.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres,

Les citoyens de l'UE et leurs représentants ont le droit de savoir dans quelle mesure l'Union investit bien leur argent.

La Cour des comptes européenne se réjouit de prêter son assistance au Parlement européen en effectuant l'audit des fonds investis, en mettant en garde lorsqu'ils présentent un risque et en donnant des conseils sur la manière d'en améliorer la performance.

Je vous remercie de votre attention.